

# CSE MOINS DE 50 SALARIÉS : MISSION EN SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

📍 Référence : CSE25



## INTER

🕒 Durée : 1 jour

€ Tarif : 850 € net par participant  
(non assujéti à la TVA)

📍 Présentiel ou à distance

📅 Dates des prochaines sessions :

**11**  
janv. 2024

**05**  
avr. 2024

**08**  
oct. 2024

## INTRA

Vous souhaitez cette formation en intra, contactez-nous au :

☎ 01 45 49 99 15

@ contactentreprises@udd.eu



### Public :

Membres du CSE  
d'une entreprise de moins  
de 50 salariés

## Objectifs :

- ✓ Identifier les attributions et les moyens du CSE en matière de santé sécurité
- ✓ Lister les actions à mener pour faire face aux situations concrètes particulières
- ✓ Schématiser les étapes de la réalisation des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles

## Programme :

### 1. Identifier les compétences générales du CSE en matière de santé sécurité

- Identifier les notions de RPS et d'épuisement professionnel
- Identifier les responsabilités de l'employeur
- Focus sur la faute inexcusable

### 2. Animer collectivement la santé-sécurité au sein du CSE de moins de 50 salariés

- Se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, responsable sécurité...)
- Entretenir des relations avec les acteurs externes : inspection du travail, CARSAT...
- Comment légitimer le dialogue social sur les conditions de travail ?
- Face aux risques : élaborer des stratégies d'intervention
- Comment exploiter les ressources documentaires du CSE ?

### 3. Distinguer droit d'alerte du CSE et droit de retrait du salarié

- Le CSE peut mettre en œuvre trois procédures d'urgence distinctes
- Situation de danger grave et imminent
- Droit d'alerte en matière de harcèlement moral, harcèlement sexuel et discrimination
- Atteinte à la santé publique et à l'environnement
- Droit de retrait du salarié

### 4. Distinguer les accidents du travail des maladies professionnelles

- Définition de l'accident du travail
- Définition des maladies professionnelles ou à caractère professionnel

### 5. Réaliser des enquêtes méthodiquement

- Quand et comment procéder à une enquête ?
- Constituer une délégation et recueillir les faits
- S'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes
- Cas particulier des enquêtes pour harcèlement ou tentative de suicide en lien avec le travail



### Prérequis :

Aucun

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation inter-entreprise



✉ Merci de bien vouloir adresser ce bulletin d'inscription à [contactentreprises@udd.eu](mailto:contactentreprises@udd.eu)

## FORMATION :

Titre de la formation :

Date de début de session :  /  /   Lieu de la formation :

Tarif par participant :  € net de taxe

## PARTICIPANT(S) :

Civilité :  Madame  Monsieur

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Civilité :  Madame  Monsieur

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

## ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal :     Ville :

### Adresse de facturation si différente :

Adresse :

Code postal :     Ville :

### RESPONSABLE DE FORMATION (suivi de l'inscription) :

Civilité :  Madame  Monsieur

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

## FINANCEMENT :

Prise en charge OPCO :  Oui  Non

### Si oui, préciser :

Nom de l'OPCO :

Adresse :

Code postal :     Ville :

### INFORMATIONS DU CONTACT :

Civilité :  Madame  Monsieur

Prénom :

Nom :

Téléphone :

E-mail :

Date :  /  /

Signature du responsable de l'inscription\* :



Pour toute correspondance :  
[contactentreprises@udd.eu](mailto:contactentreprises@udd.eu)

Nos conditions générales de vente sont consultables sur le lien suivant [CGV](#)  
et nos mentions légales sur le lien suivant [Mentions légales](#).

Université du domicile – Centre de formation Entreprises  
66 avenue du Maine 75014 Paris – 01 45 49 99 15

Siège social : UDD 60 rue Saint-Blaise 61000 Alençon – NAF/APE : 8299Z  
RCS : 834 111 601 ; TVA intra-communautaire : FR13834111601

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 28610102561 auprès du préfet de région de Normandie

© UDD // Tous droits réservés // Novembre 2023 // Création : Hogueia Design // Crédits photos Shutterstock : loreanto

\* Les signatures doivent être obligatoirement manuscrites ou électroniques à condition qu'elles correspondent aux normes en vigueur (Universign, DocuSign, YouSign, Je suis en cours, etc.).